

**Réunion du Conseil d'Administration
du Jeudi 09 mars 2023 à 14h30**

Délibération n°2023-03

Objet : Exercice 2022 – Budget Principal

Approbation Compte Administratif et Arrêt du Compte de Gestion

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme NAYA, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSÉGUEL.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion 2022 du Comptable Public afférent au budget principal de l'établissement ;
- examiner et approuver le Compte Administratif 2022 afférent à ce même budget principal.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2022, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE, 1^{er} Vice-président.

Le 1er Vice-président propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2022, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 535 979,54€	Dépenses	315 000,08€
Recettes	9 455 464,31€	Recettes	272 316,68€
Résultat de l'exercice	-1 080 515,23€	Résultat de l'exercice	-42 683,40€
Excédent reporté	5 222 520,33€	Déficit reporté	246 337,82€
Résultat global	4 142 005,10€	Résultat global	203 654,42€

Après en avoir délibéré et après examen du Compte de Gestion, étude du Compte Administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget principal 2022 :

- d'approuver le Compte de Gestion 2022 établi par la Responsable de la Paierie Départementale,
- d'approuver les résultats 2022 et d'adopter le Compte Administratif 2022, qui est conforme au Compte de Gestion 2022 établi par la Responsable de la Paierie Départementale ;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
le 09 mars 2023



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ